

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

90-998 du 29 Décembre 1990
///) ECRET N° /MTSS.DGFP.DGPCE
portant reclassement et nomination
de Monsieur MPIA (Paul), Professeur
de CEG de 5° échelon des cadres de
la catégorie A, hiérarchie II des
Services Sociaux (Enseignement).

/// E PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

statut général des fonctionnaires ;
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fi-
xant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories
B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fi-
xant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fi-
xant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962
fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnai-
res ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962
relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février
1967 réglementant la prise d'effet du point de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements notamment en son article 1er
2 ;

(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembr
1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie
A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22
Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980
portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/513 du 4 Sept 1990 - port
tant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/514 du 4 Sept 1990 - port
tant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déter-
minant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégra-
tions avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avance-
ments, des reclassements, des révisions des situations administratives et des
titularisations ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 3036/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC du
12 Mai 1988 autorisant certains fonctionnaires des Services So-
ciaux (Enseignement) déclarés définitivement admis au Concours
Professionnel à suivre un stage de formation des Professeurs de
Lycée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSSED
à Brazzaville en tête MPIA Paul .../...

(/u le décret n° 90-501 du 10 Octobre 1990,
organisant l'intérim du Premier Ministre

D.G.B.

D.C.F.

(/u l'arrêté n° 341/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAV-F du 25 Janvier 1989 portant promotion au titre de l'année 1987 de certains Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux(Enseignement) en tête ~~ABBAS-ICKOULA~~ Prosper ;

(/u les résultats des Concours d'entrée à l'INSSD pour la formation des Professeurs de Lycées, Session de Mars 1986 en date du ~~23 Juin~~ 1986

(/u la lettre n° ~~664~~ /MESSRS.DGES.DPAA.SP.P1 du 2 Janvier 1990 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, Chargé de la Recherche Scientifique transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MPJA(Paul), Professeur de CEG de 5° échelon indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) en service au Lycée Engels de GAMBOMA, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (-CAPEL) Option : Sciences Naturelles (1ère Session 1988) délivré par l'UNIVERSITÉ Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 4° échelon indice 1110 Acc= néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 18 Octobre 1988 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et le la solde pour compter du 1er Juillet 1990 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE, P.I.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE.

Pierre MOUSSA .-

Jeanne DAMBENDZET.-

AMPLIATIONS :

DGFP.....2	
MESSRS/CAB....2	
D.G.B.....2	
D.C.F.....2	
B/SOLDE.....2	DRES.....2
B/COURRIER....2	DOS/DPAA.....2
DPAA.....2	DOS/DGFP.....2
TRESOR.....2	INTERESSE.....1
JORPC.....2	BST/DGPCE.....2